

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 13 juillet 2026

Délibération n° 2026.07.64

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 6 juillet 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 6 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Florent BARBAFIERI, Maxence BIGNIER, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Rémy CHAVANNE-TRICHARD, Emmanuel CHERMETTE, Nadine DESHENRY SABATINO, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Jacky MENICHON, Alexandra PRAT et Gaëlle RAYNAUD.

Excusés : Mme Carole SOULIER et M. Christophe WAÏT.

Madame Valérie CALLARD est élue secrétaire de séance.

Objet : Subvention au Sou des Ecoles pour intervenant musique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est, chaque année, informé en début d'année scolaire qu'un intervenant en musique viendra à l'école durant l'année scolaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet retenu par le Sou des Ecoles pour l'année scolaire 2025/2026 est une intervention musicale de M. Gérard TOLLOMBERT pour la somme de 2 924 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de financer la moitié de la prestation par le versement d'une subvention au Sou des Ecoles.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de subventionner le Sou des Ecoles pour le financement des interventions musicales à l'école, à hauteur de 50% du coût engagé soit 1 462 € qui seront versés au titre de l'année scolaire 2025/2026.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Valérie CALLARD

